

N° 149

Trimestriel – Trente-huitième année  
Deuxième trimestre 2018  
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post  
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP  
BELGIE(N)-BELGIQUE

# LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour  
la promotion de  
la retraite active,  
fraternelle et  
solidaire



Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

## SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration .....	2
Cotisation 2018 – Rappel .....	2
Journée de rencontre annuelle des membres du jeudi 23 mars 2017	
▪ Compte-rendu de la conférence de M. Jacques BREDAEL .....	3
▪ Projet de P.V. de l'A.G. ....	4
Assurance soins de santé et hospitalisation .....	Jean-Pierre CHARLIER ..... 5
Le coin du poète :	
▪ « Devant le monument .....	Edmond DEBOUY ..... 6
▪ « Un sourire » .....	transmis par Marcelle HÉRALY ..... 6
Souvenirs de la visite culturelle du 3 mai à Tournai .....	Edmond DEBOUNY ..... 7
La Mer du Nord, c'est chez nous .....	Marylène DELFOSSE-LABOUREUR . 9
Statuts coordonnés de l'association .....	Le Conseil d'administration- ..... 10
Voyage en Alsace d'octobre 2018 .....	E. DEBOUNY et R. GAINAGE ..... 12
Le coin du lecteur : « La femme qui ne vieillissait pas » .....	Roland GAINAGE ..... 13
Indexation des pensions .....	Jean-Pierre CHARLIER ..... 15
À propos de comptines ... ..	Éliane LAGALIS ..... 15
Petites annonces .....	Jean-Pierre CHARLIER ..... 17
In Memoriam .....	Michel TABURIAUX ..... 18
Composition du Bureau de l'APRAFS .....	19
Affiliations et réaffiliations .....	19

## DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa séance du 17 avril 2018, le Conseil d'administration a accueilli MM. Maurice GASPARD et Jean-Claude MATTHYS en vue de leur éventuelle cooptation pour la durée restante de mandats d'administrateurs qui ne sont actuellement plus pourvus.

Il a, lors de cette même réunion, été convenu de créer un groupe de travail chargé de la mise à jour d'une documentation destinée à être mise à la disposition des membres et relative notamment aux remboursements de frais médicaux et pharmaceutiques, à l'assurance maladie et hospitalisation, aux indemnités pour frais funéraires, à la pension de survie, ...

## SI CE N'ÉTAIT PAS ENCORE FAIT ... PAIEMENT DE LA COTISATION POUR 2018

L'A. G. de mars 2017 ayant décidé de majorer de 1 € le montant de base de la cotisation, ces montants sont, pour les années 2018 et 2019, de ...

- **8 € minimum** pour les membres effectifs (retraités des services et établissements des Communautés française et germanophone);
- **8 € minimum** pour les membres adhérents (autres retraités sans restriction de réseau d'enseignement et/ou de profession);
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur.

La somme est à verser sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le Conseil d'administration

**A.P.R.A.F.S. a.s.b.l.**  
**Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire**

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 – 1400 Nivelles  
N° d'entreprise : 449218876  
Site Internet : [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)

**Projet de P.V. de l'Assemblée générale du 22 mars 2018**

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

*Le Président, Roland GAINAGE, souhaite la bienvenue aux membres et se réjouit de leur présence particulièrement nombreuse à la séance de ce jour.*

**Conférence**

*Pour ses retrouvailles printanières, notre assemblée générale a le plaisir d'accueillir Monsieur Jacques BREDAEL, ancien journaliste à la RTB.*

*Monsieur BREDAEL est un homme qu'on ne présente plus aux personnes de notre génération tant ses traits et sa personnalité souriante nous sont devenus familiers au fil des nombreuses années où chaque soir il entraînait dans nos foyers pour commenter l'actualité.*

*Orateur talentueux et divertissant, il va, pendant plus d'une heure, évoquer avec simplicité et humour un sujet pourtant très sérieux, voire grave, intitulé « Autour de la démocratie des crédules », en se référant à un ouvrage récent du sociologue français Gérard BRONNER.*

*Un thème important et qui devrait nous interpeller, car il met le doigt sur les dysfonctionnements de l'information aujourd'hui et montre que des informations douteuses, mensongères, inquiétantes parfois se propagent dans l'espace public et ne sont pas seulement imputables à la transformation profonde du paysage médiatique et la concurrence féroce qui y règne, mais qu'elles sont favorisées aussi :*

- *par le fonctionnement même de notre esprit (et notamment par notre avarice mentale) qui nous conduit souvent à endosser des croyances contestables mais relativement convaincantes sur nombre de sujets, alors qu'un peu de réflexion et de rationalité ferait sauter aux yeux leur caractère erroné;*
- *par la nature-même de notre démocratie contemporaine qui, se voulant de plus en plus participative et critique, manifeste à travers les médias (les réseaux sociaux en particulier) une méfiance de plus en plus vive envers les élites politiques et les expertises scientifiques, ... et que, par conséquent, nous les citoyens, nous sommes aussi un peu responsables de ce qui nous arrive.*

*Un thème aussi important et aussi complexe mériterait sans doute des développements qu'il est impossible d'apporter dans le cadre restreint d'un exposé de quelque soixante minutes.*

*Quoi qu'il en soit, Monsieur BREDAEL a eu l'intelligence et surtout l'immense mérite de le présenter sur ce ton alerte, teinté d'humour qui le caractérise, et dans un langage accessible à tous.*

*En agrémentant son sujet de plusieurs anecdotes, parfois amusantes, puisées dans le livre de Gérard BRONNER, il a captivé son auditoire à telle enseigne que plusieurs des membres présents ont souhaité recueillir les références de l'ouvrage dont s'est inspiré Monsieur BREDAEL.*

*Une raison de plus pour que l'assemblée réserve à notre orateur une ovation aussi chaleureuse que justifiée.*

## Assemblée générale statutaire

Après une pause d'une dizaine de minutes, la séance de l'A.G. reprend à midi.

### **1. Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 23 mars 2017**

La secrétaire, Madame Micheline KINARD-ROUSSEAU, procède à la lecture du projet de P.V. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport sur le fonctionnement et les activités déployées par l'Association en 2017**

Le Président évoque brièvement les réalisations de l'Association en 2017 et rappelle le contexte dans lequel se sont effectuées certaines d'entre elles, en particulier le voyage en Hollande, dont la finalisation a été quelque peu perturbée par la disparition inattendue de son organisateur, Monsieur BERLAIMONT. Les bulletins trimestriels destinés à nos membres retraités ont largement fait écho aux différentes actions entreprises.

### **3. Situation financière de l'Association : présentation des comptes 2017 et du projet de budget pour 2018**

3.1. La trésorière, Madame Marcelle HÉRALY, présente la synthèse des recettes et des dépenses 2017. Ces recettes s'élèvent à 39 580 € et les dépenses à 43 622,17 €.

L'année 2017 se solde donc par un déficit de 4 042,17 €.

Une telle situation s'explique par la conjonction de deux éléments :

- un déficit structurel de quelque 1 200 €, imputable à une érosion constante de nos effectifs et à un renouvellement insuffisant;
- un déficit conjoncturel en 2017 qui s'explique par différentes raisons, détaillées par le Président.

La situation évoquée ci-dessus suscite de nombreuses réactions au sein de l'assemblée qui nous invite à prendre des mesures énergiques pour restaurer l'équilibre budgétaire.

D'aucuns, parmi nos membres, plaident pour une participation individuelle à hauteur de 10 € pour le repas offert par l'Association à l'issue de son assemblée générale annuelle.

L'immense majorité insiste surtout sur une augmentation du montant des cotisations, seule ressource de notre institution. Une modification du montant de la cotisation ne peut toutefois statutairement être décidée au cours de la présente séance, le point ne figurant pas à l'ordre du jour de la réunion.

Eu égard à ce qui précède, la présente assemblée générale souhaite dès à présent être saisie en mars 2019 d'une proposition d'augmentation de la cotisation à partir de l'année civile 2020. En attendant, la cotisation reste fixée à 8 € pour 2019, mais il sera fait mention, lors du renouvellement des adhésions au quatrième trimestre de cette année, de la volonté exprimée par l'A.G., de porter celle-ci à 10 € en 2020.

Après cette mise au point, l'A.G. approuve les comptes de 2017 et donne décharge à Madame HÉRALY.

3.2. L'Assemblée approuve ensuite le projet de budget 2018 présenté par notre trésorière.

### **4. Voyage et excursion en 2018**

Après avoir rappelé l'organisation d'une visite culturelle à Tournai le 3 mai prochain, le Président cède la parole à M. Edmond DEBOUNY, organisateur d'un voyage de 4 jours en Alsace du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2018. Ce dernier apporte un complément d'information aux indications fournies dans le Bulletin des retraités n° 148 paru le 8 mars dernier.

Après avoir remercié l'ensemble des membres pour leur attention et leur participation active aux débats de ce jour, le Président les invite à partager l'apéritif et le repas préparés par le personnel de l'Internat autonome de Nivelles.

La séance se clôture à 13 h 15.

Rapporteuse : Micheline KINARD – ROUSSEAU – Secrétaire

## **Nouvelle tarification pour les membres dépendant du service social de la Communauté française**

**Pour rappel** : deux contrats distincts ont été contractés avec Ethias par le service social de la Communauté française qui concernent, l'un, les retraités de l'administration [police n° 4.046.274 – ASBL « Association pour la promotion du Service social du Ministère de la C.F. »] et l'autre les actifs et retraités des personnels directeur et enseignant et les personnels assimilés (personnel administratif, personnel ouvrier, inspection, ...) [police n° 4.046.275 – ASBL « Association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités »].

Ces contrats se distinguent par les tarifications appliquées par Ethias et également par le fait que la C. F. prend en charge une partie de la prime pour ses (anciens) fonctionnaires. C'est ce contrat qui vient d'être modifié.

### **1. Service social de la Communauté française** (fonctionnaires)

Un nouveau marché est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018. Il a, comme le précédent, été attribué à la compagnie Ethias. Des garanties ont été étendues et des nouvelles catégories de personnes et d'âges ont été créées.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des différentes données.

Il est à noter que les membres concernés par cette assurance ont normalement été directement informés par le service social de la Communauté française.

Catégories d'assurés	Formule de base		Formule étendue	
	Prime globale	Prime à charge de l'affilié	Prime globale	Prime à charge de l'affilié
	Franchise : 0 €		Franchise : 75 € pour la chambre particulière / personne et par an	
Membre du personnel actif et retraité	67,17 €	Gratuit	639,82 €	572,64 €
Par conjoint, cohabitant, veuf(ve) ou personne à charge autre qu'un enfant de moins de 65 ans	49,04 €	36,78 €	467,07 €	454,39 €
Par conjoint, cohabitant, veuf(ve) ou personne à charge autre qu'un enfant de 65 à 69 ans	120,91 €	90,68 €	1.151,68 €	1.121,39 €
Par conjoint, cohabitant, veuf(ve) ou personne à charge autre qu'un enfant à partir de 70 ans	161,20 €	120,90 €	1.535,58 €	1.495,19 €
Par enfant à charge de moins de 25 ans	13,43 €	10,07 €	127,97 €	124,51 €
Par enfant à charge d'au moins 25 ans	49,04 €	36,78 €	467,07 €	454,79 €
Par enfant non à charge de moins de 25 ans	13,43 €	13,43 €	127,97 €	127,97 €
Par enfant non à charge d'au moins 25 ans	49,04 €	49,04 €	467,07 €	467,07 €

### **2. Service social des écoles gérées par la C. F.** (personnel enseignant et assimilé)

Cette catégorie de membres n'est pas concernée par les modifications dont question ci-avant. Voici, pour information, la tarification qui les concerne (en vigueur depuis janvier 2014) :

Catégories d'assurés	Modalité 1	Modalité 2
	Chambre à un lit	Chambre à deux lits ou commune
Assurés jusque 20 ans inclus	100,47 €	32,86 €
Assurés de 21 à 49 ans inclus	255,18 €	131,33 €
Assurés de 50 à 64 ans inclus	468,50 €	131,33 €
Assurés de 65 à 69 ans inclus	803,24 €	262,65 €
Assurés à partir de 70 ans	1.204,85 €	393,98 €

Jean-Pierre CHARLIER – Administrateur

### Devant le monument

Edmond Debouy

*Dans « Le Cri du clown »*

Devant le monument  
Ils ont leurs noms  
Gravés dans la morte pierre  
Ceux qui ont donné  
Leur vie à la nation.  
Leur départ fut noyé  
Dans les larmes  
De la douleur  
Et de la peur.  
De toute la terre,  
Ils se sont précipités  
À l'infamale fête  
Des armes.  
Ils ont lutté  
Par conviction  
Par obligation  
Pour un drapeau,  
Pour un pays.  
Les ennemis d'hier  
Viennent en cars climatisés  
Visiter, très fiers,  
Le champ de leurs exploits.  
Soldats de la victoire,  
Soldats de la défaite,  
Ils étaient, eux,  
Du bon côté,  
Celui des vivants.  
Comme le vent  
Efface les collines,  
Ainsi le temps  
Détruit les passions  
Et sème l'oubli.  
Les alliés se sont séparés,  
Les ennemis se sont réconciliés  
Mais les canons  
Restent prêts pour la foire.  
Faudra-t-il qu'une nouvelle mer  
De blanches croix  
Prenne racines  
Sur d'autres héros,  
Faudra-t-il de nouveaux déserts  
De cendres et de pierres,  
Pour que les survivants de l'enfer  
Pour que les enfants  
Du dernier carnaval,  
Délaissent enfin ces jeux fatals  
Et comprennent mieux ?

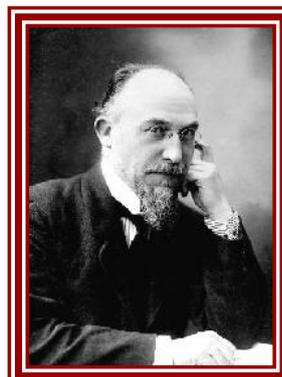
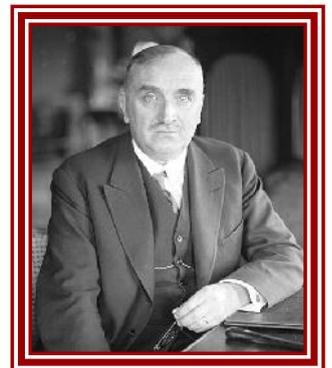
### Un sourire

Auteur inconnu

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup  
Il enrichit ceux qui le reçoivent  
Sans appauvrir ceux qui le donnent  
Il ne dure qu'un instant  
Mais son souvenir est parfois éternel  
Personne n'est assez riche pour s'en passer  
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter  
Il crée le bonheur au foyer  
Il est le signe sensible de l'amitié  
Un sourire donne du repos à l'être fatigué  
Rend du courage au plus découragé  
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler  
Car c'est une chose qui n'a de valeur  
Qu'à partir du moment où il se donne  
Et si quelquefois vous rencontrez une personne  
Qui ne sait plus avoir le sourire  
Soyez généreux, donnez-lui le vôtre  
Car nul n'a autant besoin d'un sourire  
Que celui qui ne peut en donner aux autres.

« En vieillissant, on  
perd pas mal ses  
défauts, ils ne nous  
servent plus à rien »

Paul CLAUDEL



Quand j'étais jeune, on me  
disait :

« Vous verrez quand vous  
aurez cinquante ans ».  
J'ai cinquante ans, et je  
n'ai rien vu.

Erik SATIE

### À la découverte de Tournai, une agréable journée culturelle

Ils étaient près de 50 à s'être donné rendez-vous le jeudi 3 mai 2018 devant la jolie gare de Tournai répondant ainsi à l'invitation d'un duo d'organiseurs, Messieurs Roland GAINAGE, président et Claude VAN MALDER, administrateur (et ancien président), qui avaient eu la géniale idée de réserver un magnifique soleil printanier pour une journée de visite culturelle d'une des plus anciennes villes belges, première capitale du royaume de CLOVIS.



Tournai – Une partie du groupe

C'est un tortillard touristique qui emmena tout ce beau monde pour un tour de ville permettant d'apercevoir quelques joyaux de l'architecture locale, de part et d'autre de l'Escaut, fleuve traversant la cité : la tour Henri VIII, le joli pont des Trous, l'imposant hôtel de ville installé dans les prestigieux bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Martin, des maisons gothiques, des immeubles art nouveau sans oublier la prestigieuse cathédrale Notre-Dame... Une promenade agréable malgré les cahots d'un petit train qui nous a révélé que l'enfer du nord, ce n'est pas qu'à Paris-Roubaix !

Après cette balade, comme d'autres participants, j'en suis arrivé à perdre toute notion de latéralité. Installé sur une banquette tournée vers l'arrière du train, il fallait tourner les yeux à gauche quand la sympathique guide nous disait de regarder à droite et à droite quand la maison édifée par Horta était signalée à gauche !



Tournai – Le « Pont des Trous »



Tournai – Office du tourisme : MM. Claude VAN MALDER (past-president), Roland GAINAGE (président) et Rudy DEMOTTE

À l'issue de ce tour, l'Office du Tourisme proposa un très intéressant film retraçant l'histoire de Tournai. Surprise à la sortie de la projection, M. Rudy DEMOTTE, ministre-président de la Communauté française et bourgmestre en titre de la cité scaldéenne avait tenu à rencontrer notre groupe et à souhaiter à tous une agréable journée.

Après cette première mi-temps, les touristes d'un jour se rendirent dans un sympathique restaurant, « L'écurie d'Ennetières » afin de

partager un excellent diner couronné par un magistral colonel... pas un haut gradé de l'armée, mais un sorbet haut gradé en teneur éthylique.

Nonobstant ce capiteux dessert, le groupe se scinda pour visiter la cathédrale Notre-Dame inscrite au patrimoine mondial de l'humanité... toujours en travaux de restauration. Deux guides prirent en charge les participants. Je suivis ainsi un monsieur passionné par ce véritable joyau de l'art roman et de l'art gothique. Il s'attacha à nous faire découvrir de remarquables détails de sculptures, de peintures qui échappent à l'attention du commun des visiteurs. Avec passion, mais aussi l'autorité d'un instituteur d'antan qui n'hésita pas à rappeler fermement à l'ordre les malheureux visiteurs qui eurent l'audace d'échanger quelques mots dans son dos !

J'ai appris qu'il faut se méfier des passions... et j'en eus la confirmation à la cathédrale car, de châsses en statues, de détails architecturaux en vitraux, je crus qu'on finirait par rater le dernier train pour le retour !

Nous achevâmes toutefois l'après-midi par la découverte de la très jolie grand-place qui étend ses charmes au pied du noble beffroi, le plus ancien de Belgique, édifié en 1188. Et c'est dans ce cadre majestueux que certains des vaillants touristes terminèrent leur visite culturelle autour d'une bonne bière dégustée en terrasse, ponctuant ainsi une très belle et agréable journée !



Tournai – Le beffroi

Edmond DEBOUNY – Administrateur



## LA MER DU NORD, C'EST CHEZ NOUS !

La côte belge représente le bol d'air nécessaire à nous maintenir en bonne santé.

En famille, nous y avons passé nos vacances scolaires.

On faisait de magnifiques découvertes : espace, musées, promenades, activités propres à chaque plage...

Devenus retraités, notre rythme a changé (...).

L'abonnement au tram nous permet des déplacements plus fréquents et plus rassurants !

Pourtant, nous avons, comme beaucoup, été voir cette côte d'Opale !



Aucune comparaison : pas de moyens de locomotion autres que notre voiture, parking loin de la plage, parfois inexistante à marée haute ...

Bien sûr les grandes plaines sont formidables pour les promenades à vélo. Les restos moins chers. Mais malgré tout, nous restons fidèles à notre côte belge.

C'est tout de même chez nous !

Marylène DELFOSSE-LABOUREUR – Membre

DEVOIRS DE VACANCES, EXAMENS DE PASSAGE, RÉVISIONS, ...

**PARFOIS, ON A BESOIN D'UN COUP DE POUCE !**

**ÉCHEC À L'ÉCHEC**  
LES COURS SONT DONNÉS EN FRAANSC

Les ateliers Échec à l'échec sont des cours de rattrapage scolaire destinés aux élèves de la 6<sup>e</sup> primaire à la 6<sup>e</sup> secondaire. Ces cours sont accessibles aux élèves qui sont en situation d'échec scolaire mais aussi à ceux qui souhaitent seulement une petite révision.

**Comment ça se passe ?**

- Groupes de 10 élèves maximum.
- Cours donnés par des enseignants expérimentés.
- Explications et exercices individualisés.
- 1h15 de cours par jour pour chaque matière (max. 4 matières).

**Quelles sont les matières proposées ?**

Nous proposons des ateliers pour tous les cours généraux (mathématiques, français, langues, sciences) et pour certains cours spécifiques (méthode de travail, orthographe, sciences éco, ...).

**Quand ? Où ? Combien ?**

- à Pâques : 40 € pour 5x 1h15 de cours
- En août : 80 € pour 10x 1h15 de cours
- Plus de 70 centres en Wallonie et à Bruxelles

**Infos et inscriptions :**  
www.jsb.be - info@jsb.be  
02 537 03 25

# ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE

Siège : rue Fief de Rognon – 1400 Nivelles  
Numéro d'identification : 1393/93  
N° d'entreprise : 4492.188.76

## STATUTS COORDONNÉS

Intégrant les modifications des 05/11/2004, 24/03/2011 et 12/03/2015.

Les soussignés :

M. CHEVALIER, Fernand, rue du Moulin 13, 6470 Rance;  
M. DUBOIS, Roger, rue de Nivelles 16, 6181 Gouy-lez-Piéton;  
Mme FLABA, Alice, rue de la Station 71, 1350 Orp-le-Grand;  
M. GÉRARD, Yvon, avenue du Parc 29, 1780 Wemrnel;  
M. GODEAU, Henry, avenue de la Poudrière 13, 7022 Hyon;  
Mme HENNION, Marie-Rose, avenue Bozière 39, 7500 Tournai;  
Mme JACQMART, Marie, rue du Condroz 129, 4031 Angleur;  
Mme MATHIEU, Marie-Jeanne, rue de Narnur 41, 5600 Philippeville;  
M. VETS, Henry, chaussée de Charleroi 49, 1471 Loupoigne,  
tous de nationalité belge, constituent entre eux et toutes les personnes qui viendront à en faire  
partie dans la suite, une association sans but lucratif dont ils arrêtent les statuts ci-après :

### TITRE I<sup>er</sup> – Dénomination, siège, objet, durée

Article 1<sup>er</sup> – L'association prend pour dénomination « Association pour la Promotion de la Retraite active, fraternelle et solidaire », en abrégé A.P.R.A.F.S.

Art. 2 – L'association a son siège à Nivelles, rue Fief de Rognon, 13. Arrondissement judiciaire de Nivelles.

Art. 3 – L'association a pour objet :

- 1° de créer et de resserrer des liens de fraternité et de solidarité entre les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'État, gérés par la Communauté française et la Communauté germanophone;
- 2° d'organiser et de promouvoir toutes les activités ayant pour but le bien-être de ces retraités, notamment en favorisant la retraite active.

L'association peut autoriser des retraités des autres services publics à participer à ses activités.

Art. 4 – L'association peut posséder, soit en propriété, soit en jouissance, tous biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.

Art. 5 – L'association est constituée pour une durée illimitée.

### TITRE II – Membres

Art. 6 – L'association se compose des membres fondateurs et des membres effectifs. Elle comprend également des membres adhérents.

Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs exercent les droits sociaux.

Art. 7 – Sont membres fondateurs les neuf personnes physiques signataires des présents statuts. Ils versent à l'association une cotisation unique de mille francs.

Art. 8 – Sont membres effectifs, les retraités des services et établissements de l'enseignement visés à l'article 3 ci-avant qui versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, en-dessous de cent euros. Le nombre de membres ne peut être inférieur à six.

Art. 9 – Sont membres adhérents, les retraités, autres que ceux visés aux articles 7 et 8, qui versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'AG sur proposition du CA.

Art. 10 – Tout- membre est libre de se retirer de l'association. Le membre démissionnaire et les héritiers d'un membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des sommes versées à titre de cotisations.

### TITRE III – Administration

Art. 11 – L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12 – L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend cinq membres au moins et vingt et un membres au plus. Le nombre de membres du conseil d'administration est, sur proposition de celui-ci, fixé, dans les limites précitées, par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est composé :

- a) des membres fondateurs qui en font partie d'office et à vie;
- b) des membres effectifs élus pour quatre ans, à la majorité des voix par l'assemblée générale de l'association. Leur mandat est renouvelable.

En cas de vacance survenue au cours d'un mandat, le conseil d'administration pourvoit au remplacement, par voie de cooptation, pour le temps nécessaire à l'achèvement de ce mandat.

Art. 13 – Le conseil d'administration désigne dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il peut également désigner un(e) secrétaire adjoint(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Art. 14 – Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour assurer la bonne marche de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 15 – Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que l'exigent les intérêts de l'association. Il prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire.

#### **TITRE IV – Assemblée générale**

Art. 16 – L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres fondateurs et des membres effectifs.

Art. 17 – L'assemblée générale est réunie chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire, sur convocation mentionnant le lieu de l'assemblée générale et contenant l'ordre du jour, adressée par le conseil d'administration au moins huit jours avant la date fixée.

Une assemblée générale est tenue chaque année pour l'approbation du rapport sur le fonctionnement de l'association, des comptes de l'exercice écoulé et du budget-programme pour l'exercice nouveau.

Les décisions sont prises à la majorité simple des présents. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire et déposés au greffe du Tribunal de commerce.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par la voie du bulletin de l'association.

#### **TITRE V – Modification des statuts, dissolution**

Art. 18 – Les présents statuts ne peuvent être modifiés que, sur proposition du conseil d'administration, par une assemblée générale convoquée à cet effet et délibérant dans les conditions fixées par l'article 8 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif tel qu'il a été modifié par la loi du 2 mai 2002.

Art. 19 – La présente association ne peut être dissoute que, sur proposition du conseil d'administration, par une assemblée générale convoquée à cette fin et délibérant dans les conditions fixées par l'article 30 de la loi du 27 juin 1921 précitée tel qu'il a été modifié par la loi du 2 mai 2002.

En cas de dissolution, l'actif net sera affecté à une ou plusieurs associations à désigner par l'assemblée générale qui aura voté la dissolution.

#### **TITRE VI – Disposition générale**

Art. 20 – Aux termes de l'article 12 des statuts, l'assemblée générale constituante fixe à neuf le nombre des membres du premier conseil d'administration qui est ainsi composé des neuf membres fondateurs.

Les administrateurs susdits, réunis en conseil, désignent entre eux, en qualité de :

- Président : M. Roger Dubois.  
Vice-président : M. Henry Godeau.  
Secrétaire : Mme Marie-Jeanne Mathieu.  
Trésorier : M. Henri Vets.  
Lesquels déclarent accepter lesdites fonctions.

Fait à Nivelles, le 18 novembre 1992.  
(Suivent les signatures)

## L'APRAFS vous invite : escapade en Alsace du 1<sup>er</sup> au 4 octobre

*Le projet d'escapade en Alsace recueille un large succès. Les inscriptions sont très nombreuses. Néanmoins, quelques places sont encore disponibles et nous ne voudrions pas vous en priver. Alors, si vous n'avez pas encore rentré votre inscription, si vous souhaitez être parmi nous... il n'est pas encore trop tard mais il est plus que temps.*

*Vous pouvez encore vous inscrire avant le 15 juin, dernière date.*

**Edmond DEBOUNY**  
ADMINISTRATEUR

☎ 087 33 83 17 ✉ [edmond.debouny@skynet.be](mailto:edmond.debouny@skynet.be)

**Roland GAINAGE**  
PRÉSIDENT

Ce voyage relève des brochures de « Voyages ANGELINA » pour les conditions générales et particulières (cf. [www.voyagesangelina.be](http://www.voyagesangelina.be)). Cette agence adhère à la commission des litiges voyages asbl, et porte le numéro d'autorisation 5182A.

**PROGRAMME** : le programme détaillé et le formulaire d'inscription figurent dans le Bulletin 148.

**Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018** : Nivelles/Namur – Metz – Riquewihr – Hôtel de la Poste à Le Bonhomme.

**Mardi 2 octobre 2018** : Mulhouse : visite d'une fromagerie, de la Cité du train et arrêt chez un viticulteur.

**Mercredi 3 octobre** : Colmar : visite en petit train et Écomusée d'Alsace

**Jeudi 4 octobre** : Kaysersberg – musée Lalique et retour en Belgique.

**Ce séjour est en pension complète, du repas du midi le jour du départ, à celui du jour du retour.**

**Prix : 505 € – Supplément chambre individuelle : 65 €.**

**Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : 10 €.**

Toutes les visites, entrées, dégustations, balade en petit train, ... sont incluses.

**Le prix ne comprend pas** les boissons et pourboires habituels.

**Inscriptions pour le 15 juin 2018.** Le formulaire d'inscription se trouve dans le Bulletin n° 148 et est téléchargeable sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be).

**Paiement : 50 % minimum pour le 15 juin et le solde avant le vendredi 17 aout.**

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Aucun remboursement, même partiel, des montants payés, ne pourra être octroyé eu égard à nos engagements financiers. C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.

Tout désistement doit être signalé à Madame HÉRALY (0473 68 64 06).

## Voyages – Assurance annulation ... et plus

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie spécialisée (Europe Assistance, Touring, ...) Notre partenaire occasionnel « International Hainaut Tourisme » propose ce service. 071 86 66 60 – [info.crl@ihtourisme.be](mailto:info.crl@ihtourisme.be)

*4 formules différentes avec Touring :*

- 1. Annulation : 5,8 % du prix total du voyage + 3 € / police (frais de dossier)**  
Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au jour du départ.
- 2. Travel protect : 3,00 € / personne / jour + 3 € / police (frais de dossier)**  
Couverture à partir du jour du départ jusqu'au dernier jour du voyage.  
**Assistance + assistance personne + frais médicaux et rapatriement + bagages.**
- 3. All in : 7 % du prix total du voyage + 3 € / police (frais de dossier)**  
Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Annulation + frais médicaux et rapatriement + couverture des maladies préexistantes en annulation + accident de voyage + bagages.
- 4. All in premium : 10,8 % du prix total du voyage + 3 € / police (frais de dossier)**  
Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Toutes les garanties de la formule « All in » + Entrée en maison de repos d'un membre de la famille 1er degré + décès membres de la famille jusqu'au 3e degré + résiliation du bail par le propriétaire de l'habitation, ...

## La femme qui ne vieillissait pas

Grégoire DELACOURT

Éditions « J.C. Lattès » – Paris – 28 février 2018 – 256 pages – 18 €  
(ou 245 pp et 20,55 €) – Version numérique : 12,99 €

« Mourir cela n'est rien. Mourir la belle affaire. Mais vieillir ... Ô vieillir » chantait Jacques BREL, faisant écho à cette obsession très répandue qu'est la peur de devenir vieux.

Pourtant, la vieillesse n'est pas forcément ce lent et inexorable déclin auquel la plupart d'entre nous se résignent au fil des ans.

C'est ce que veut nous faire croire Grégoire DELACOURT au terme d'un roman visionnaire qui raconte l'aventure extraordinaire vécue par une jeune femme qui avait tout simplement cessé de vieillir.

Au cours d'une période qui s'étale sur plus de 30 ans, Betty, l'héroïne du roman, épouse équilibrée et mère de famille accomplie, va s'apercevoir qu'elle a échappé à la « roue du temps ». Ce qui lui arrive est certainement un rêve pour beaucoup d'entre nous.

Et pourtant, cette miraculeuse fontaine de jouvence dont Betty a hérité, va devenir, au fil du temps, un cadeau empoisonné, un vrai cauchemar.

Au début, bien sûr, l'aventure est grisante. Quel ravissement, en effet, de pouvoir présenter, des années durant, cette image inaltérable qui suscite chez autrui admiration – désir – envie et qui, de plus, correspond une tendance très marquée de notre société à considérer que seule la jeunesse est merveilleuse.

Et quelle aubaine aussi de pouvoir se débarrasser de tous ces produits de beauté qui encombrant les lavabos de la salle de bain et qui sont censés lisser les rides, repulper les visages, amincir les silhouettes; en un mot, rajeunir les corps.

Mais notre héroïne perd de vue qu'elle vit à une époque où tout va très vite et est éphémère.

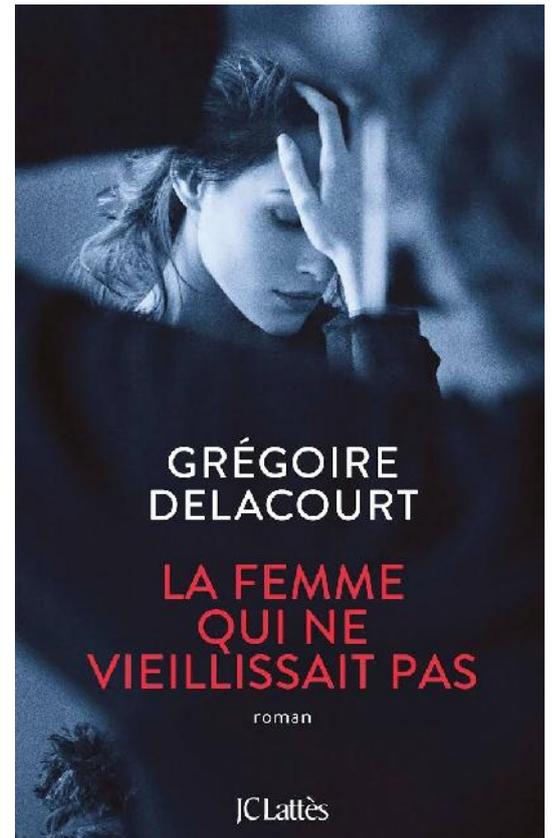
Avec le temps, l'apparence jeune s'altère rapidement. Aussi, l'image immuable que Betty continue à offrir à son entourage s'avère de plus en plus dérangement, chacun y voyant « *le miroir de sa propre finitude* ».

Pour ses proches en particulier, la situation se complique : à la gêne succède le désarroi. Le regard des autres devient insupportable. Le couple qui fait souvent l'objet de moqueries (elle au printemps, lui en hiver ...) va se fissurer et finalement se dissoudre. Car André, le mari de Betty, fils de fermier, est resté cet homme de la terre qui croit aux saisons et qui affirme « *qu'on ne peut pas vivre qu'au printemps* ».

Voilà pourquoi le mythe d'une éternelle jeunesse est une chose impossible à concevoir, parce qu'il conduirait inéluctablement à la solitude, à l'isolement et à l'oubli.

Le bonheur ne se trouve pas dans la permanence des choses, il se construit dans les situations mouvantes d'une vie partagée avec les autres. Et c'est aussi une assurance pour pouvoir vieillir dans des conditions satisfaisantes ... comme pourra le faire Betty lorsque le sortilège aura pris fin.

Car l'auteur n'a pas voulu terminer son récit sur la vision décourageante d'une créature vouée à devoir affronter l'effacement et la solitude.



À 63 ans, Betty découvre, un beau matin, que la peau de son corps s'est relâchée, que ses paupières se sont alourdies, que des rides sont apparues autour des yeux et de la bouche, que des taches de rouille lui couvrent le dos des mains ... en d'autres termes, qu'elle prend peu à peu l'apparence d'une femme de son âge et qu'elle va enfin pouvoir vieillir comme tout le monde.

Et, pour elle, s'opère alors une véritable renaissance. Ayant récupéré son époux, elle se rend compte que le bonheur lui est à nouveau accessible. Elle retrouve le plaisir d'exister et d'être attentive à son corps et au monde qui l'entoure. Elle et son mari vont pouvoir s'aimer à travers le temps qui passe, réécrire leur histoire commune et rêver ensemble de « *devenir ces deux petits vieux que l'on croise parfois dans un parc, sur un banc, qui se tiennent la main et dont les beautés ont déteint l'un sur l'autre* ».

Telle est la conclusion réconfortante de ce récit qui fait l'éloge du bien vieillir et qui nous invite à combattre le réflexe de croire que le troisième âge (voire le quatrième) s'apparente toujours à un naufrage.

---

Écrit dans une langue alerte et accessible à tous, ce roman réaliste révèle également, au passage, l'intérêt que l'auteur porte aux gens de la terre, aux travailleurs manuels, tel André par exemple, le mari de Betty qui est artisan-compagnon en charpenterie, et à toutes celles et ceux dont le travail et le talent se conjuguent pour donner sens et valeur à la vie humaine.

---

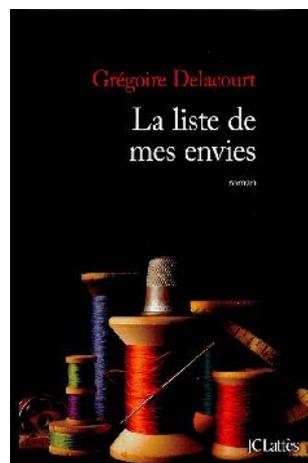


### L'auteur :

Grégoire DELACOURT est un écrivain français, né à Valenciennes en 1960.

Il est titulaire de plusieurs prix littéraires.

Son ouvrage le plus connu « La liste de mes envies », paru en 2012, s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires et a fait l'objet de deux adaptations théâtrales et d'un film sorti en juin 2014 et ayant pour interprètes principaux Mathilde SEIGNER et Marc LAVOINE.



## INDEXATION DES PENSIONS

### **Nos pensions seront prochainement indexées, mais ...**

Le futur dépassement de l'indice-pivot fixé à 105,10 points par l'indice santé lissé devrait se produire en août, ou au plus tard en septembre 2018.

En conséquence, les allocations sociales (pensions, ...) et les salaires de la fonction publique devraient dès lors augmenter de 2 % le mois suivant, soit en septembre ou octobre 2018 pour les retraités (et un mois plus tard, donc en octobre ou novembre 2018 pour les actifs).

Contrairement à ce qui se passait auparavant, vous ne devriez pas recevoir de nouvelle fiche de paiement émanant du service des pensions car depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, date de la « fusion » du service avec celui du privé et du transfert à la Tour du Midi (anciennement place Victor Horta à 1060 Saint-Gilles), des instructions auraient été données aux fonctionnaires de ne plus transmettre ce relevé indicatif aux intéressés (à l'exception de la fiche fiscale – mesures identiques pour les retraités du privé) et ce par un double souci, économique et écologique.

Cette réponse me fut donnée suite à une communication téléphonique marquant mon étonnement ...

Que penser de cette décision qui conduit à ne plus informer correctement les retraités que nous sommes. Serait-ce parce que l'information, c'est le pouvoir ... et que moins on y voit clair, plus on est susceptible de se faire gruger ?

Jean-Pierre CHARLIER – Administrateur

## À PROPOS DE COMPTINES ...

### **Chansons pas si enfantines que ça ...**

Des chansons dites enfantines, mais aux paroles à double sens.  
On ne va plus oser les chanter ... Encore que, c'est de l'histoire !

On a tous appris cette chanson dès la maternelle :

*« Il court il court le furet, le furet du bois, Mesdames.  
Il court il court le furet, le furet du bois joli.  
Il est passé par ici, il repassera par là. »*

C'est magnifique de tendresse et de naïveté, mais pourquoi est-ce un furet qui court ?

Pourquoi pas un petit lapin, un chat, un chien, une souris, ou même un ourson ?

Vous allez me dire : parce que c'est une chanson très ancienne, et qu'autrefois, à la campagne, on avait parfois un furet comme animal domestique. Ou alors elle fait référence au jeu ancien jeu du furet...

Pas du tout !

Son succès remonte aux années 1710-1720, pendant l'épisode de la Régence, quand le pouvoir était exercé par Philippe D'ORLÉANS, neveu de Louis XIV. Son principal conseiller était le cardinal DUBOIS, réputé pour son amour des femmes.

Cette rengaine de cour d'école était à l'époque une chanson populaire, connue de tous. Il s'agit d'une contrepèterie qui se moquait de ce curé trop porté sur la gente féminine.

« Il court il court le furet » est à comprendre ainsi : « Il fourre il fourre le curé ». Ce n'est pas un furet qui vient du bois, mais le curé DUBOIS, en un seul mot. Sinon quel intérêt de rajouter « Mesdames » dans le refrain ?

Pardon si j'ai cassé un mythe.

Car ce n'est pas fini : beaucoup de ritournelles enfantines obéissent à ce principe. Même la plus célèbre : « Au clair de la Lune », qui remonte à au moins trois siècles.

« **Au clair de la lune, mon ami Pierrot,**  
*prête-moi ta plume, pour écrire un mot.* »

Voici l'explication de texte du spécialiste « chanson » de France Info, Bertrand DICALÉ : « La lune, c'est la paire de fesses. La plume c'est le sexe masculin. Toute la chanson est à double sens. À l'époque, les adultes comprennent parfaitement ce qu'elle signifie.

Le plus étonnant est le deuxième couplet :

« *Au clair de la lune, Pierrot répondit :*  
*Je n'ai pas de plume, je suis dans mon lit.*  
*Va chez la voisine, je crois qu'elle y est.*  
*Car dans sa cuisine on bat le briquet.* »

Battre le briquet, cela signifiait à l'époque « tirer un coup. »

---

C'est comme sans « **Les sucettes à l'anis** », le tube écrit par GAINSBURG pour France GALL. Il n'y est pas fondamentalement question de confiserie. Jusqu'à preuve du contraire ...

---

Et dans une autre vieille chanson enfantine il était dit :

« **Nous n'irons plus au bois,** les lauriers sont coupés.  
La belle que voilà ira les ramasser. »

Cette comptine remonterait au 13<sup>e</sup> siècle et serait une sorte de chanson de chansonnier provoquée par le vertueux et énergique traitement apporté à cette époque à la question de la prostitution.

En effet, cette activité (ce métier ?) s'exerçait en ce temps là hors les murs de Paris, dans les bois, et en particulier dans les bois de Vincennes.

Blanche DE CASTILLE (mère de Louis IX), s'inquiétant des conditions exécrables réservées aux prostituées, poussa son fils à en faire interdire la pratique en pleine nature par tout temps et en dépit des intempéries qui affectaient ces dames. Pour plus de sûreté, elle en fit empêcher l'exercice en faisant couper les taillis, lesquels créaient un semblant d'intimité aux ébats sensés s'y réfugier.

Ces jeunes filles et jeunes femmes n'eurent plus d'autre recours que de se replier dans des maisons spécialisées, à l'abri, pour pouvoir poursuivre leur activité souvent économiquement essentielle. Ces établissements avaient usuellement pour enseigne une discrète branche de laurier, afin de les différencier des auberges qui affichaient une branche de sapin.

Si bien que le sens général de la chanson est que lorsque l'on a perdu son pucelage (quand les lauriers sont coupés) il ne reste plus qu'à se prostituer ...

Précisons qu'elles se réfugièrent dans d'anciens couvents de nonnes désertés par une crise de vocations et dont les cellules étaient fort commodes.

Situés en bordure de Seine, on les appelait « les bords d'eau ». Et les mots en « – eau » formant leur singulier en « – el », nous avons l'origine du mot « bordel » !

Transmis par Éliane LAGALIS – Administratrice

---

« Il vient un moment où il vaut mieux fermer sa braguette et ouvrir une bonne bouteille »
--

Henry DE MONFREID

## PETITES ANNONCES

### **Bris de solitude ...**

- **Région de Charleroi** : retraité valide (80 ans) **recherche** en vue de briser solitude, **pensionné(e)** pour **activités diverses (sorties, voyages, ...)** : Lucien BELVAUX à contacter par écrit [lucienbelvaux@gmail.com](mailto:lucienbelvaux@gmail.com) ou SMS 0496/87 28 84 ou courrier Bd A. de Fontaine, 11/13 à 6000 Charleroi.

### **Locations :**

- **Anderlecht** : quartier des étangs – 9<sup>e</sup> ét. – appartement 2 chambres (1 gde et 1 pte) : 700 €.. **Infos** : 0475/79 60 81
- **Flobecq-Centre** : appartement moderne (2013) 2 chambres – 2<sup>e</sup> étage – PEB 150 kWh/m<sup>2</sup>.an.  
Loyer mensuel 600 € + 25 € charges (communs). **Infos** : 0478/27 98 94
- **Coxyde** : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. **Infos** : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17
- **La Panne** : appartement rez-de-ch. 4 à 6 personnes – Vuurtorenstraat, 6. À 50m de la digue Une ch., living avec divans-lit, sdb avec WC. Loc. week-end, semaine, quinzaine, mois ou année. **Infos** : 0478/27 98 94
- **St-Idesbald** : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - toute période non fumeur  
GSM : 0486/83 71 58 – [arbavste@gmail.com](mailto:arbavste@gmail.com)
- **Westende** : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue.  
Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. **Infos et photos au** 0475/79 60 81
- **Espagne – Costa Brava** : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. **GSM** : 0475/41 11 55
- **Espagne – Costa Brava** : Calonge (près de Palamos et Playa de Aro). Villa tt confort – 3 ch – 2 sdb – garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer – TV avec chaînes françaises. **Tél.** : 068/44 98 01
- **France – Hautes Alpes** : Vars « Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Ds chalet privé, à 1.850m, 3 appart. tt confort de 1 à 3 ch. (de 4 à 9 couchages), disponibles toute l'année (surtout hors vacances scolaires d'hiver). Gdes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. **Infos et photos** : 0475/79 60 81
- **France – Isère – Alpes du Nord** : Collet d'Alleverd (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). **GSM** : 0478/73 97 44
- **France – Languedoc-Roussillon** : Portiragnes (entre Béziers et Cap d'Agde). Dans domaine gardé avec deux piscines - jeux pour enfants - terrain de sport - pétanque - golf... + animations journées et soirées en juillet et août. Maison - deux chambres à l'étage - une avec lit de deux personnes - l'autre avec deux lits de une personne, Rez-de-chaussée - living - clic-clac - TV - canal satellite - climatisation - coin cuisine avec grand frigo - four micro-ondes - lave vaisselle. Terrasse couverte avec meubles de jardin. Parking privatif devant la maison. Prix selon les périodes. **GSM** : +33 6 62 57 40 15 – **Tél. fixe** : +33 9 72 27 13 19
- **France – Languedoc-Roussillon** : presqu'île de la Coudalère (Le Barcares) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé avec piscines à 50m, appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. 2 ch, l'une avec lit double, l'autre 2 lits superposés. Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 personnes. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. **Loc. semaine, quinzaine, mois** : 0475/44 81 15

### **Recherche :**

- **Traité de chimie minérale – Tome VII** (Gallium) P. Baud. éd. 1959. 02/354 63 53 – [hemberg.michel@yahoo.fr](mailto:hemberg.michel@yahoo.fr)

### **À donner :**

- **Cours complet de couture d'ameublement** (théorie + exercices – 4 fardes) : offert par une membre, régente technique retraitée. **Tél.** : 069/58 11 57, entre 17 et 18h30

### **À vendre :**

- **Piano Pleyel** Art Nouveau – Noyer poli – Année 1908 – Excellent état **Prix** : 750 €, à discuter : 02/268 33 06.
- **Veste en vison** modèle ¾ – Taille 44-46 (longueur 85 cm) – État impeccable – **Prix** : 750 € (prix achat : 4 250 €) **Tél.** : 071/79 83 47 (Mettet)
- 1. Très belle **collection de cristaux et minéraux**, chacun disposé sur socle nominatif, contenus dans une vitrine en verre contenant 15 niches. Chaque objet est décrit dans un livret. **Prix** : 150 € pour l'ensemble.
- 2. **Collection complète des chromos LIEBIG depuis 1935** jusqu'à la fin de leur publication + albums spécifiques LIEBIG de collection. **Prix à discuter.** **Cristaux et chromos** : 02/354 65 77 et 0497/12 44 38
- 1. Un **stylo Parker 51** (capuchon en or) et un **stylo Parker 21**, tous deux en parfait état.
- 2. Un ensemble de **livres et de revues** sur les **chemins de fer**, le tout récent et en parfait état.
- 3. Un **authentique soufflet de forge** sur support en fer (très décoratif). Longueur 182 cm – largeur : 92 cm. **Stylos, livres et soufflet** : 02/354 63 53 – [hemberg.michel@yahoo.fr](mailto:hemberg.michel@yahoo.fr)

**Pour insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2018 ...**

adressez votre demande à Jean-Pierre CHARLIER : [jpcharlierrochette@hotmail.fr](mailto:jpcharlierrochette@hotmail.fr)  
ou La Voie Qui Monte, 28 à 5020 Malonne (tél. 081 / 44 51 78)

## IN MEMORIAM

- Le 30 janvier 2018, est décédée à Tournai **Andrée VAN DE PUTTE** (épouse DELCOURT), professeur honoraire de mathématiques à l'I.T.É. de Mouscron puis à l'Athénée Robert Campin de Tournai. Elle était née à Dottignies le 17 septembre 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Calonne le 3 février 2018.
- Le 18 février 2018, est décédé à Mont-Godinne **Richard CHENUT**, (ancien de l'É.N.M. de Nivelles) professeur honoraire de français à l'Athénée royal de Florennes. Il était né le 1 mai 1931 à Corenne. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 23 février 2018.
- Nous avons appris fortuitement le décès de Madame **Annie ROSSIUS** (épouse NEUVILLE), éducatrice-économe honoraire à l'Athénée royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née le 30 juillet 1940. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 27 février 2017.
- Le 24 février 2018, est décédé à Baudour **Jacques**, préfet des études honoraire de l'Athénée provincial Jean d'Avesnes à Mons puis de l'Athénée royal de Jemeppe. Il était né à Baudour le 15 mai 1940. Ses funérailles ont eu lieu à Baudour le 3 mars 2018.
- Le 26 février 2018, est décédé à Mont-Godinne **Jules ROBAYE**, professeur honoraire de cours techniques (électricité) à l'Athénée royal de Jemeppe-sur-Sambre. Il était né à Auvélais le 20 juin 1934. Ses funérailles ont eu lieu à Somzée le 3 mars 2018.
- Le 27 février 2018, est décédé à Braine-l'Alleud, dans sa centième année, **Joseph MATHYS**, professeur honoraire de latin à l'Athénée royal de Braine-l'Alleud. Il était né à Twickenham (Grande Bretagne) le 22 janvier 1919. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint-Etienne le 7 mars 2018.
- Le 1 mars 2018, est décédé **Roland NORMAND**, administrateur d'internat honoraire à Irchonwelz. Il était né à Blaton le 14 juin 1934. Ses funérailles ont eu lieu à Tournai le 8 mars 2018.
- Le 5 mars 2018, est décédée **Annette Hocq**, institutrice maternelle honoraire aux Écoles communales de Wanfercée-Baulet (Fleurus). Elle était née à Charleroi le 5 mai 1938. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Gilly le 10 mars 2018.
- Le 13 mars 2018, est décédé à Furnes **Alphonse DE BOUVERIE**, professeur honoraire à l'École normale Charles Buls. Il était né à Saint-Gilles le 30 mai 1920. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité familiale.
- Le 20 mars 2018, est décédée à Waterloo **Marie-Thérèse LEPAPE**, (épouse de Claude VAN MALDER), professeur honoraire à l'Athénée royal d'Uccle 2. Elle était née à Alexandrie (Égypte) le 29 mai 1933. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint-Etienne le 26 mars 2018.
- Le 28 mars 2018, est décédée à Namur **Anne DANHEUX**, (épouse Dimitri VEGAIRGINSKY), professeur honoraire de musique aux Athénées royales de Namur et de Saint-Servais. Elle était née à Binche le 12 août 1931. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 4 avril 2018.
- Le 28 mars 2018, est décédé à Eugies **Edmond BRAQUENIER**, professeur honoraire de langues germaniques à l'Athénée royal de Mons. Il était né à Pâturages le 28 août 1921. Ses funérailles ont eu lieu à Eugies le 4 avril.
- Le 30 mars 2018, est décédé à Rhode-Saint-Genèse **Michel MAZIERS**, professeur honoraire d'histoire et de sciences sociales à l'Athénée royal Ernest Solvay à Charleroi. Il était né à Uccle le 25 octobre 1937. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium d'Uccle le 6 avril 2018.
- Le 30 mars 2018, est décédé à Liège, dans sa 97<sup>e</sup> année, **Jean LECLERCQ**, professeur émérite de la faculté agronomique de Gembloux. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
- Le 7 avril 2018, est décédé à Auderghem **Jacques SCHNEIDER**, licencié en philologie romane, professeur de français aux Athénées royales de Florennes et « Maurice Carême » de Wavre. Il était né à Uccle le 4 décembre 1937. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint-Etienne le 13 avril 2018.
- Le 19 avril 2018, est décédée à Etterbeek **Jacqueline DECORTE**, professeur de français et directrice honoraire de l'École moyenne de Ganshoren. Elle était née à Lombise le 19 novembre 1935. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium d'Uccle le 26 avril 2018.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2018, est décédé à Namur **Jean-Marie PECTOR**, professeur honoraire de religion catholique à l'Institut Henry Maus à Namur et à l'Athénée royal de Jambes. Ancien échevin de la commune de Floreffe. Il était né à Arsimont le 30 septembre 1944. Ses funérailles ont eu lieu à Buzet (Floreffe) le 5 mai 2018.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2018, est décédé à Bouge **Raymond MARTIN**, éducateur-économe honoraire à l'Institut horticole de Gembloux, ancien membre de cabinet ministériel (Éducation nationale) et ancien échevin de la ville de Gembloux. Il était né à Gembloux le 12 novembre 1934. Ses funérailles ont eu lieu à Grand-Leez le 5 mai 2018.
- Le 3 mai 2018, est décédée à Bouge **Nicole THEMANS**, (veuve de Pierre PHILIPPART) institutrice primaire honoraire à la section préparatoire de l'Athénée royal de Saint-Servais/Jambes. Elle était née à Namur le 4 juillet 1948. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel Taburiaux**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – [tabumi@skynet.be](mailto:tabumi@skynet.be) – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

## BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

<u>Membre fondateur</u>	<b>M. Yvon GÉRARD</b>
<u>Président</u>	<b>M. Roland GAINAGE</b> 02 / 384 10 93 – <a href="mailto:maggy.mantia@skynet.be">maggy.mantia@skynet.be</a>
<u>Vice-Président</u>	<b>M. Guy SEVERS</b> 067 / 85 69 38 – <a href="mailto:guy.severs@gmail.com">guy.severs@gmail.com</a>
<u>Secrétaire</u>	<b>Mme Micheline ROUSSEAU, épouse KINARD</b> 02 / 268 21 17 – <a href="mailto:michelinekinard@hotmail.com">michelinekinard@hotmail.com</a>
<u>Secrétaire-adjoint</u>	<b>M. Willy KINARD</b> 02 / 268 21 17 – <a href="mailto:willy.kinard@skynet.be">willy.kinard@skynet.be</a>
<u>Trésorière</u>	<b>Mme Marcelle HÉRALY</b> 067 / 21 32 37 – <a href="mailto:marcelleheraly@hotmail.com">marcelleheraly@hotmail.com</a>
<u>Trésorier-adjoint</u>	<b>M. Michel TABURIAUX</b> 067 / 21 46 09 – <a href="mailto:tabumi@skynet.be">tabumi@skynet.be</a>

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

### MISE À JOUR DU FICHER : VOTRE ADRESSE COURRIELLE ?

Afin de nous permettre de compléter notre fichier, merci, si ce n'était déjà fait, de nous faire connaître une adresse courrielle que nous pourrions utiliser pour vous joindre. Merci d'adresser un courriel à [guy.severs@gmail.com](mailto:guy.severs@gmail.com) mentionnant vos nom, prénom, adresse postale, n<sup>os</sup> de téléphone et dernier emploi.

### AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit, pour l'année civile 2018 ...

- **8 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
  - **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...
- sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement et gratuitement à partir de la date de votre paiement.

**SIÈGE SOCIAL** : rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles

**CONSULTEZ NOTRE SITE WEB** : [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)

*Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'orthographe traditionnelle, tantôt l'orthographe rectifiée (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), ainsi que diverses dénominations pour les repas ...*

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : [guy.severs@gmail.com](mailto:guy.severs@gmail.com).

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.

# Cracovie, au fil du temps

Voyage du 17 au 21 septembre 2018

598€\*pp



Vous découvrirez les charmes de la vieille ville, entre les rives de la Vistule et le vieux Cracovie, dont le quartier juif de Kazimierz.

En contraste avec la belle Polonaise, vous partirez à Oświęcim, où se trouve les plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich : **Auschwitz et Birkenau.**

La visite permet d'appréhender la réalité et l'horreur du nazisme, ainsi que l'ampleur du génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

## Programme:

### J 1 : Belgique / Cracovie

Vol à destination de Cracovie. Accueil par notre guide. Balade guidée au cœur de Cracovie. Dîner au restaurant.

### J 2 : Wieliczka

Matinée d'excursion à Wieliczka afin de visiter la remarquable mine de sel Gemme, la plus ancienne d'Europe encore exploitée à ce jour, inscrite au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Découverte de l'impressionnante cathédrale souterraine de sel. Retour à Cracovie. Déjeuner et après-midi libres dans le centre-ville. Dîner au restaurant. Logement à l'hôtel.

### J 3 : Auschwitz / Birkenau

Journée dédiée à la mémoire, avec la visite guidée des tristement célèbres et plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich, où plus d'un million de personnes furent assassinées : Auschwitz et Birkenau. Déjeuner dans un restaurant près des camps. Dîner libre à Cracovie. Logement à l'hôtel.

### J4: Cracovie/ Kazimierz

Matinée libre à Cracovie. Déjeuner libre. Après-midi, visite de l'ancien quartier juif de Kazimierz où fut tourné le film « La liste de Schindler ». Entrée dans la Synagogue Remuh et son cimetière. Ensuite, découverte de l'ancien ghetto juif de Podgorze. Dîner dans un restaurant juif avec concert de musique klezmer. Logement à l'hôtel.

### J 5 : Cracovie / Belgique

Matinée libre en fonction des horaires de vol. Transfert vers l'aéroport de Cracovie. Formalités d'enregistrement et vol de retour à destination de la Belgique.

TÉL. 071 86 66 60

email : [info.crl@ihtourisme.be](mailto:info.crl@ihtourisme.be)

**Le prix comprend :** Ce prix comprend les vols aller-retour Belgique / Cracovie et les taxes d'aéroport, l'hébergement en hôtel 3\*, la demi-pension, les excursions et visites guidées prévues au programme, le guide local francophone pendant tout le séjour, les transferts sur place, l'accompagnement IHT et la TVA.

**Le prix ne comprend pas :** les éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel, les pourboires des guides et chauffeurs, les boissons, les assurances de voyages, toute prestation non mentionnée, la garantie de service (6,20 € par dossier).

**Supplément chambre individuelle : 135€**

\*Tarif valable à partir de 30 participants

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION à envoyer à

International Hainaut Tourisme, Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre (ou par mail [info.crl@ihtourisme.be](mailto:info.crl@ihtourisme.be))

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

Domicilié (e) à : \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse e-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Réserve \_\_\_\_ place (s) en double ( ) single ( ) pour le voyage « Cracovie, au fil du temps » (17 au 21 septembre 2018)

Nom/prénom personne (s) accompagnant (s) \_\_\_\_\_

\*Tarif valable à partir de 30 participants.

[www.ihtourisme.be](http://www.ihtourisme.be)

INTERNATIONAL HAINAUT TOURISME asbl. Licence A 1976.